



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE, DE  
L'INDUSTRIE ET DU  
NUMÉRIQUE

DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENTREPRISES

SECRETARIAT D'ÉTAT  
AUX TRANSPORTS, A LA  
MER ET A LA PÊCHE

DIRECTION GÉNÉRALE  
DE L'AVIATION CIVILE

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le jeudi 4 juin 2015

## **Installation du Conseil pour les drones civils**

La première réunion plénière du Conseil pour les drones civils s'est tenue le 4 juin 2015 sous la présidence de Patrick GANDIL, Directeur général de l'aviation civile. Cette réunion a été l'occasion de faire un point d'avancement des travaux engagés dans le cadre de la première phase de la Nouvelle France industrielle avec l'ensemble des acteurs de la filière française : fédération professionnelle des drones civils, groupement des industries françaises de l'aéronautique et du spatial, groupes aéronautiques, grands gestionnaires de réseaux, coopératives agricoles, monde académique, pôles de compétitivité et administrations concernées.

La communauté française du drone civil a adopté à cette occasion un plan d'actions articulé autour de trois thématiques :

- Règlements & Usages : Pour définir collectivement les évolutions réglementaires nécessaires au développement raisonné de l'usage des drones;
- Technologie & Sécurité : Pour élaborer une feuille de route permettant d'identifier les technologies les plus prometteuses et de coordonner les efforts de recherche pour les développer ;
- Soutien & Promotion de la filière : Pour faciliter le développement des acteurs de la filière.

Dans chacun de ces domaines, il s'agit, par une approche pragmatique, de coordonner les efforts de chacun pour accompagner la multiplication des usages professionnels des drones civils et le développement d'une offre française de technologies et de services innovants.

Avec l'appui de la Direction générale des entreprises, le Conseil pour les drones civils veillera à l'articulation de son plan d'actions avec les solutions « Transports de demain », « Objets intelligents » et « Confiance numérique » de la seconde phase de la Nouvelle France industrielle, en particulier s'agissant des projets technologiques issus de sa feuille de route technologique.

La France compte aujourd'hui plus d'un million d'acteurs dans le domaine des drones civils. L'activité associée à cette filière naissante représente d'ores et déjà plusieurs centaines de millions d'euros par an.

Le développement rapide de cette filière est le fruit de la conjonction en France d'une réglementation équilibrée, d'un tissu de PME particulièrement innovant, d'une longue tradition aéronautique et d'utilisateurs visionnaires dans l'agriculture et la gestion des réseaux.

Stéphane MORELLI, président de la Fédération Professionnelle du Drone Civil a souligné que "l'implication de tous les acteurs dans le Conseil pour les drones civils est un élément puissant de structuration de la filière et devrait permettre à la France de conserver une longueur d'avance".

---

**Contacts presse :**

**DGE :** 01 79 84 33 25 / 01 79 84 30 70

**DGAC :** 01 58 09 43 90

---